

CANADA ET IMMIGRATION

Le Canada compte 35 millions d'habitants

C'est l'un des pays avec le plus haut niveau d'immigration au monde par habitant. C'est une nécessité économique pour lui que d'assurer son développement démographique.

Depuis le XVII^{ème} siècle, la Nouvelle France, devenue le Canada, a connu de nombreuses vagues d'immigration.

Le Canada s'est bâti ce phénomène et s'enorgueillit d'être une terre d'accueil.

De nos jours, environ 250 000 étrangers s'installent au Canada chaque année, et environ 150 000 personnes ayant obtenu le statut d'immigrant deviennent citoyens canadiens chaque année.

C'est la province de l'Ontario qui accueille le plus d'immigrés. A Toronto, la capitale, on parle 140 langues et dialectes dans les foyers (c-à-d que 30% des Torontois parlent chez eux une langue autre que l'anglais ou le français). Le Québec vient en 4^{ème} position après l'Alberta (Edmonton, Calgary) et la Colombie britannique (Victoria, Vancouver)

Le pays a mis en place, non pas une politique d'intégration comme on la conçoit en France, mais une politique résolument multiculturelle, qui s'efforce d'assurer aux immigrés la reconnaissance et le respect de leurs cultures, religions et autres spécificités.

L'immigration est gérée selon des règles établies par l'état (même si les provinces, notamment le Québec, jouissent d'une certaine autonomie dans le cadre d'accords passés avec l'état) : pour être accepté, un dossier est noté sur la base d'un certain nombre de critères, auxquels sont attribués des points : adaptabilité, langue, niveau scolaire, compétences professionnelles, ...

Dans les années 90, l'état a promulgué une loi, dite *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, qui vise à corriger ou éviter les injustices à l'embauche pouvant toucher : les minorités dites « visibles » (c'est-à-dire non blanches), les autochtones, les femmes et les handicapés.

Pour un œil français :

- il est étonnant d'observer que toutes ces communautés vivent côte à côte, mais entretiennent leurs traditions et ne se mélangent pas vraiment, même si elles fréquentent les mêmes écoles ou les mêmes lieux de travail.
- La *loi sur l'équité en matière d'emploi*, si elle est honorable dans l'esprit, peut paraître contestable dans la mesure où elle se base sur des statistiques établissant l'appartenance ethnique ou religieuse des individus. De plus, en « catégorisant » les individus, elle ne rend pas une image fidèle de la réalité. En effet, avec les générations qui passent, le sentiment d'appartenance ethnique se dilue fortement (on peut être Canadien, Nord-américain dans l'âme ET de type asiatique par ex.)